



vous guider

[CONNAISSEZ-VOUS LA MSA ?]

RÔLE DES COMMISSIONS, INSTANCES ET DOMAINES



Sommaire

01 Le conseil d'administration 4

02 Le rôle des commissions émanant du CA

CPASS	Comité paritaire d'action sanitaire et sociale	5
CPSS/CPSNS	Comité de protection sociale salariés et non salariés agricoles	5
CRA	Commission recours amiable	6
CVM	Commission de la vie mutualiste	6

03 Le comité de direction 7

04 Le rôle des domaines

AP	Accueil physique	8
ASS	Action sanitaire et sociale	8
COM	Communication	9
COMPTA	Comptabilité de la MSA et régime local agricole	9
CTX	Contentieux	9
CDG	Contrôle de gestion	10
CMCD	Contrôle médical et dentaire, prévention santé	10
AT	Animation des territoires	11
FS	Fonctionnels santé/Pivot national	11
GDC	Gestion des cotisants	12
GPCD	Gestion pour compte de tiers	12
MDR	Maîtrise des risques et lutte contre la fraude	13
MG	Moyens généraux	13
PS	Prestations santé	13
RSI	Relation service internet	14

RH	Ressources humaines	14
ST	Santé du travail	15
SD	Secrétariat de direction	15
SN	Service numérique	15
SCI MUSOA	Société civile immobilière MUSOA	16

05 Le groupe MSA

APIS Alsace	Association pour l'innovation sociale	17
ASEPT Alsace	Association santé éducation et prévention sur les territoires	17
Atout âge Alsace	Atout âge Alsace	17
EVADOPA	Évaluation accompagnement à domicile des personnes âgées	17
GERMA	Germa	18
MARPA/MASA	Maison d'accueil des seniors	18
Reinette & Api	Reinette & Api	18

[Le conseil d'administration]

Le conseil d'administration de la MSA d'Alsace joue un rôle important dans la gestion de la sécurité sociale agricole. Il règle par ses délibérations les affaires de la caisse et exercent un pouvoir de décision et de contrôle en matière de protection sociale, d'action sanitaire et sociale et de prévention de la santé et des risques professionnels.

Il contribue à la définition des orientations stratégiques du régime et participe à leur mise en œuvre. Le Conseil d'administration issu du processus électoral de la MSA. La mise en place de ce Conseil d'administration s'inscrit dans le cadre des élections MSA de janvier 2020. Un scrutin pour lequel 16 261 adhérents de la MSA d'Alsace se sont mobilisés pour élire les 313 délégués cantonaux qui les représenteront au cours du mandat 2020-2025.

Mandat 2020-2025



PRÉSIDENT

David Herrscher
1^{er} COLLÈGE
ANDOLSHEIM (68)



1^{er} VICE-PRÉSIDENT

Pierre-Paul Ritteng
2nd COLLÈGE
HOMENGOEFT (67)

1^{er} collège • 8 membres

REPRÉSENTANTS DES EXPLOITANTS
AGRICOLAS NON-EMPLOYEUR
DE MAIN-D'ŒUVRE

2^e collège • 11 membres

REPRÉSENTANTS
DES SALARIÉS

3^e collège • 6 membres

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS
DE MAIN-D'ŒUVRE

2 membres

REPRÉSENTANTS
DES ASSOCIATIONS
FAMILIALES

Le bureau



Thomas Blum
VICE-PRÉSIDENT
CO-PRÉSIDENT DU CPSS*
DORLSHEIM (67)



Christian Schneider
VICE-PRÉSIDENT
PRÉSIDENT DE LA CRA*
BEINHEIM (67)



Jean-Luc Galliath
VICE-PRÉSIDENT
PRÉSIDENT DU CPSS*
BERGHOLTZ (68)



Raymond Clément
VICE-PRÉSIDENT
PRÉSIDENT DU CPSS*
CERNAY (68)



Pierre Schertzer
VICE-PRÉSIDENT
PRÉSIDENT DU CPSS*
MOLSHEIM (67)



Marc Munck
VICE-PRÉSIDENT
OTTMARSHHEIM (68)



Stéphanie Stoll
VICE-PRÉSIDENTE
BISCHOFFSHEIM (67)



Christophe Arnold
VICE-PRÉSIDENT
VILLE (67)



Étienne Losser
VICE-PRÉSIDENT
MUTTERSCHOLTZ (67)



Philippe Bunner
VICE-PRÉSIDENT
BENWHR (68)



Joseph Lechner
VICE-PRÉSIDENT
MINVERSHEIM (67)



Richard Ruhlmann
VICE-PRÉSIDENT
DAMBACH-LA-VILLE (67)



Christelle Eyder
DINGSHEIM (67)



Marie-Madeleine Gnaedig
LARGITZEN (68)



Charles Kleiber
BETSCHDORF (67)



Patrick Bangert
HIRTZEFELDEN (68)



Mireille Lamoot
STE CROIX AUX MINES (68)



Michèle Waegele
GUÉMAR (68)



Arnaud Issenhuth
UTTENHEIM (67)



Sylvie Meyer
ZIMMERBACH (68)



Serge Sifferlen
KRUTH (68)



Marc Schneider
PROFESSION
WUENHEIM (68)



Sébastien Schmitt
RUSTENHART (68)



Katia Brehm
VOELHUNGEN (67)



Mathieu Freysz
BERSTETT (67)



Jean-Noël Braun
WISCHES (67)



Bénédicte Grasser
TRUCHTERSHEIM (67)

[Le rôle des commissions émanant du CA]

CPASS

Comité paritaire d'action sanitaire et sociale

CPASS plénier

- Apporte son appui au Conseil d'Administration pour l'élaboration des politiques sociales. Instance de débat, de réflexion et de propositions, elle se consacre à l'examen des problématiques relevant du champ de l'Action sanitaire et sociale et plus globalement de l'Action sur les territoires ;
- Prend en compte la dimension transversale pour une mise en œuvre cohérente des politiques sociales, fluidité nécessaire au bon fonctionnement du guichet unique ;
- Participe à l'élaboration du PASS ;
- Élabore le règlement de Prestations Extra Légales (révisé chaque année) ;
- Décide des attributions des subventions et veille à la répartition du budget de l'assemblée entre les différents axes : familles, Actifs, Retraités et Santé.

CPASS restreint

Décide des attributions des aides individuelles (en lien avec le règlement PEL)

CPSS/CPSNS

Comité de protection sociale salariés et non salariés agricoles

Les comités interviennent sur les questions de protection sociale intéressant les salariés et employeurs pour le CPSS et les non salariés pour le CPSNS. Dans leurs domaines respectifs, ils peuvent être consultés sur :

- Les mesures à prendre pour l'application des textes législatifs et réglementaires ;
- Les objectifs assignés à la caisse pour recouvrer les cotisations et servir les prestations ainsi que les moyens à mettre en œuvre et les dispositions à prendre à cet effet ;
- Les orientations générales des budgets ;
- Les projets de statuts et de règlement intérieur.

CRA

Commission recours amiable

Elle statue sur les recours des assurés et des entreprises agricoles en cas de contestations relatives à la législation agricole tant en matière de prestations ou de cotisations, que sur les remises des pénalités et majorations de retard afférentes aux cotisations sociales.

CVM

Commission de la vie mutualiste

Elle définit la politique en matière de vie mutualiste (animée et mise en œuvre par les comités départementaux pléniers) notamment dans les domaines suivants : l'animation des échelons locaux, la formation et information des élus et la participation à des actions sur les territoires.

La commission de la vie mutualiste de la MSA d'Alsace, composée d'administrateurs, se réunit en moyenne 3 fois par an.

[Le comité de direction]



Arnaud Crochant
Directeur Général



Annabelle Francisci
Directrice comptable et financière en charge des domaines comptables, Maitrise des risques et lutte contre la fraude, informatique et communication.



Sylviane Fargeon
Directrice Adjointe, en charge des domaines Santé Prestations en nature, GPCD, Caisse pivot Santé et fonctionnels, Gestion des cotisants, plates formes téléphoniques et Contrôle



Raphaël Gorre
Sous-Directeur, en charge des ressources humaines et de l'offre de services



Alain Malgras
Sous-Directeur, en charge de l'accueil physique, de la Logistique et de l'Animation des Territoires

[Le rôle des domaines]

AP

Accueil physique

Les pré-accueil de Colmar et Strasbourg se chargent de l'orientation des adhérents au sein des différents services de la MSA, enregistrent les demandes de rendez-vous et répondent aux sollicitations téléphoniques sans lien avec une législation particulière (standard).

Les gestionnaires et conseillers de la MSA d'Alsace reçoivent les adhérents dans les 12 points d'accueil situés dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Les conseillers en protection sociale assurent la gestion des enquêtes et diagnostics que nécessite la situation de l'adhérent. Ils apportent les conseils et informations nécessaires aux exploitants et entreprises agricoles dans le domaine des cotisations et de la retraite.

ASS

Action sanitaire et sociale

Le pôle administratif assure l'instruction des dossiers individuels d'aides financières pour les actifs et les retraités, la gestion des prestations de missions publiques, la préparation des dossiers et des demandes individuelles et de subventions pour présentation en CPASS plénier et restreint.

Il prépare chaque année la mise à jour et l'ajustement du règlement de prestations extra légales (PEL) en lien avec la direction et la responsable des travailleurs sociaux. Ces propositions sont présentées aux élus pour validation en CPASS plénier. Le pôle administratif veille à la cohérence et la faisabilité avec l'enveloppe budgétaire dédiée au budget annuel ASS.

Le pôle social assure avec son équipe de travailleurs sociaux l'accompagnement individuel des adhérents (familles et actifs), la présentation des dossiers de demandes individuelles en CPASS restreint, l'animation des ateliers de l'inclusion, représente l'action sociale de la MSA dans les instances internes et externes concernées (Cellule REAGIR, cellule d'accompagnement, etc.)

Le pôle transversalité/développement des partenariats a pour mission en collaboration avec les services transversaux de la MSA, de :

- Préparer et déployer le Plan d'Action sanitaire et sociale (PASS) en cohérence avec la politique impulsée par les élus et la direction de la MSA d'Alsace et en fédérant et mobilisant les services directement concernés (ASS, Animation des Territoires, Accueil, Santé au Travail, Contrôle Médical et association du Groupe MSA)
- Veiller sur les dispositifs et appel à projets de la CCMSA

- Assurer une veille partenariat et de l'évolution des politiques sociales
- Préparer et présenter les dossiers de demandes de subvention en CPASS plénier.

COM

Communication

Le service communication de la MSA d'Alsace se charge d'informer les salariés, les adhérents, les élus ainsi que les partenaires des actualités et missions de la MSA. Il diffuse les informations nationales et locales afin de faire connaître les services et les savoir-faire de la MSA tout en jouant son rôle de service public en informant les adhérents des différentes campagnes en cours et des droits dont ils disposent tout en assurant un service de prévention. Il se charge de diffuser l'information via plusieurs canaux :

- Les outils numériques (newsletters, site web, réseaux sociaux, blog interne),
- Les événements (internes ou externes),
- La documentation (création de supports visuels, gestion du stock, gestion des abonnements de la caisse),
- La presse.

Ce service agit en transversalité avec les autres services de la MSA.

COMPTA

Comptabilité de la MSA et régime local agricole

La mission principale du service comptable est d'assurer la comptabilisation des flux financiers et de produire les documents comptables obligatoires : bilan, compte de résultat, annexe. La saisie des opérations est assurée par les collaborateurs et le chef comptable où les responsables de service doivent contrôler et valider les travaux.

La comptabilisation des flux concerne :

- les flux entrants : factures d'achats et de frais généraux,
- les flux sortants : facturation clients,
- les opérations de trésorerie.

Le service comptable assure également la gestion des clients et des fournisseurs en assurant le suivi des paiements, des relances et des litiges. Les relations avec les banques et les services fiscaux sont aussi à la charge du service comptable.

CTX

Contentieux

Le service contentieux intervient sur deux grandes missions dont l'enjeu principal est de se rapprocher au plus près des taux de restes à recouvrer définis dans la convention d'objectifs et de gestion (COG) tout en trouvant un consensus avec les débiteurs :

Le recouvrement, dont l'objectif premier est d'assurer le recouvrement des cotisations tant non salariées que sur salaires, et/ou prestations

versées indûment. Dans le prolongement de ce volet, le service a en charge la négociation des plans d'apurement, les demandes de remise de majorations de retard à soumettre aux membres de la CRA, jusqu'à la transmission des dossiers aux huissiers de justice.

Le contentieux s'inscrit dans la représentation de la MSA devant les diverses juridictions (pôles sociaux, cours d'appel et tribunaux judiciaires). Il agit dans le cadre d'une procédure collective, d'une contestation administrative ou d'une demande de remise de dette.

S'ajoutent des activités diverses telles que la gestion des avis à tiers détenteurs, le recouvrement des recours contre tiers, la commission filières, le suivi et le recouvrement des prêts ASS et employeurs.

CDG

Contrôle de gestion

Le domaine contrôle de gestion vise à avoir la maîtrise de la gestion et à constituer un système de pilotage, un ensemble de méthodes et de pratiques qui concourent à l'amélioration de la performance et à l'optimisation permanente de la gestion de l'entreprise.

Objectifs :

- Fournir des éléments d'aide à la décision ;
- Comprendre et contribuer à la maîtrise des coûts ;
- Proposer des pistes d'amélioration (productivité, organisation, etc.).

Les activités les plus couramment pratiquées sont : l'élaboration et suivi budgétaire, la comptabilité analytique, l'analyse des coûts et actions liées à la maîtrise des coûts, le suivi des indicateurs institutionnels (COG, intéressement, etc.) et l'élaboration de tableaux de bord de pilotage. Ce service agit en transversalité avec les autres services de la MSA.

CMCD

Contrôle médical et dentaire, prévention santé

Les missions du contrôle médical et contrôle dentaire se répartissent en 3 types d'activités :

1. Médicales

Les expertises médico-sociales individuelles (EMSI), qui consistent à donner un avis médical sur toute prestation (santé, prestations familiales, vieillesse, invalidité) : demandes d'accord préalables, indemnités journalières, invalidité, affection longue durée (ALD), inaptitude, etc..

La gestion du risque est une activité de contrôle participant à la maîtrise médicalisée des dépenses de santé. Par exemple en contrôlant la justification de certains transports, la délivrance de certains médicaments, etc..

2. Prévention et promotion de la Santé

En Alsace, le Fonds National de Prévention, d'Éducation et d'Information sanitaire Agricole (FNPEISA) est confié au CMCD. Hormis la gestion budgétaire, le CMCD est amené à promouvoir et à mettre

en place des actions de prévention santé prévues dans le programme annuel (éducation thérapeutique, dépistages, arrêt du tabac, nutrition, instants santé, etc.).

3. Organisation des soins

Cette activité consiste à accompagner les changements d'organisations du système de soins tels que décrits, entre autres, dans le plan gouvernemental « Ma Santé 2022 ». Ainsi le CMCD accompagne les projets comme les créations de structures d'exercices coordonnés (maisons de santé, communautés professionnelles territoriales de santé, etc.), la mise en place des contrats locaux de santé qui visent à améliorer l'état de santé global de la population de son territoire.

AT

Animation des territoires

Pour être proche de ses ressortissants et mener à bien sa mission de service public, la MSA est organisée en réseau et agit de manière décentralisée par l'intermédiaire des chargés de projets.

Ces derniers établissent et pilotent des projets sur différentes thématiques, déterminées par les élus, la direction ou en relation avec nos partenaires, en rapport avec les problématiques qui sont au cœur du quotidien du territoire.

Ses missions :

- **Animer le réseau des délégués** : réunions de travail et d'information, formations des élus et organisation d'événements institutionnels (élections, assemblée générale, séminaire, etc.).
- **Promouvoir la santé auprès de l'ensemble de la population** : organisation de conférences, d'événements (les dépistages, prévention tiques, diabète, maladies cardiovasculaires, le bien-être, le WEB, l'aide aux aidants, etc.).
- **Promouvoir le Groupe MSA** : promotion de l'offre de services, visites des communes, partenariats.
- **Développer de nouveaux projets** : charte des jeunes et des familles, micro-crèche, cuisine pédagogique et actions auprès de publics spécifiques (bûcherons, jeunes actifs, aidants, etc.).

FS

Fonctionnels santé/Pivot national

Le pivot a de nombreuses missions nationales :

- Mission d'assistance (accompagner les agents des caisses dans une utilisation optimale du SI) ;
- Contribuer aux corrections et évolutions du SI jusqu'à la mise à disposition auprès des caisses (étude ; conception, qualification, déploiement et expérimentation) ;
- Mission gestion de la connaissance ;
- Mission ingénierie de déploiement ;
- Mission planification et paramétrage ;

- Mission de contribution à des travaux institutionnels ;
 - Différents modes de représentation des utilisateurs ;
- Et en interne assurer l'expertise et les formations.

GDC

Gestion des cotisants

Le domaine gestion des Cotisants regroupe plusieurs secteurs :

1. Le secteur cotisations des salariés (AS)

uniquement pour la MSA Alsace

- Affiliation des employeurs de main-d'œuvre ;
- Traitement des embauches des salariés ;
- Analyse des déclarations sociales nominatives (DSN) ;
- Émissions des cotisations pour les employeurs hors dispositif DSN.

2. Le secteur des cotisations des non-salariés (NS) pour les MSA Alsace et Sud-Champagne

- Affiliation des entreprises et rattachement des membres non-salariés ;
- Enregistrement des déclarations de revenus professionnels ;
- Émissions des cotisations de non-salariés en fonction des différents statuts ;
- Gestion du parcellaire.

3. Le secteur contrôle externe

- Contrôles de l'exactitude des situations pluri législations (cotisations AS et NS, prestations familiales, fraude, prestations vieillesse, santé, etc.) ;
- Gestion des éventuels redressements.

GPCD

Gestion pour compte de tiers

L'activité de la GPCD consiste à la gestion de la complémentaire santé pour le compte de partenaires, tels que MUTUALIA, AGRICA et PACIFICA. Suite aux mutualisations en 2018, la GPCD Alsace a récupéré l'activité de la MSA Lorraine et de la MSA Sud-Champagne.

Le service GPCD se décline en 3 pôles :

Le pôle prestations dont les principales missions sont : le paiement des prestations, l'émission et la notification d'indus de prestations, la gestion des flux de prestations et l'établissement de devis et de prises en charge.

Le pôle cotisations dont les principales missions sont : la gestion des dossiers pour permettre l'émission des cotisations d'assurance complémentaire (adhésions, résiliations, ajouts de bénéficiaires, changements de régime, etc.) mais aussi le recouvrement sur la partie précontentieuse (rappel, mise en demeure, suspensions), la mise en place de plans de paiement et le traitement des rejets et signalements.

Le pôle fonctionnel dont les principales missions sont : l'écriture de procédures, la formation des agents GPCD, la planification et le

paramétrage des émissions de fin d'année (appels de cotisations et carte de tiers payant (TP), l'expertise des dossiers complexes et l'élaboration de requêtes.

La GPCD dispose également d'une plateforme de service téléphonique (PFS) qui lui est dédiée. Cette plateforme de service gère toutes demandes en lien avec les remboursements et prises en charge de la complémentaire santé.

MDR

Maîtrise des risques et lutte contre la fraude

Le service maîtrise des risques pilote les dispositifs de contrôle interne (ACI, cartographies, plan de continuité d'activité, plans d'actions, recommandations d'audit, etc.). Il traite la fraude aux prestations sociales et met en œuvre un plan local de vérifications techniques.

MG

Moyens généraux

Le domaine des moyens généraux a pour mission principale d'assurer :

La gestion du patrimoine immobilier : maintenance, entretien, réparation, travaux, rénovation, études et participation à l'élaboration du schéma directeur immobilier d'entreprise, etc..

La gestion des achats généraux : achat du mobilier et tout consommable prévu dans l'environnement de travail ou la gestion des espaces collectifs, passation de marchés publics, suivi budgétaire des frais en fonctionnement et des immobilisations, etc..

La gestion logistique des locaux : sécurité des personnes et des biens, gestion des prestataires et des interventions, affranchissement du courrier, navettes inter-site, etc..

La gestion de la flotte automobile : réservation des véhicules, suivis des véhicules affectés, etc.

Le suivi de l'inventaire physique du mobilier, etc..

PS

Prestations santé

Le domaine prestations santé regroupe plusieurs secteurs :

1. Le secteur Gestion Des Droits (GDD) :

Analyse et traite les dossiers relatifs à la gestion des droits (procède à l'étude des ouvertures de droits, gère les mutations inter-régimes et les cartes vitales, prend en charge les formulaires de déclaration médecin traitant, les demandes d'attestation de droits et de cartes européennes, etc.).

2. Le secteur Prestations en Nature (PN).

Il rembourse les soins de Santé soit aux assurés, soit aux professionnels de Santé, sur la base des :

- Feuilles de soins électroniques (FSE) : gestion et suivi des flux informatiques émanant des offreurs de soins.

- Feuilles de soins papier (FSP) : saisie manuelle des feuilles de soins en vue de procéder aux remboursements, analyses et traitements des diagnostics, etc..

3. Le secteur complémentaire Santé solidaire (CSS)

Procède à l'instruction des demandes CSS ainsi qu'aux demandes de renouvellement (vérifie que le dossier soit complet, étudie les conditions d'attribution à la CSS, instruit le dossier dans les délais impartis, notifie la décision et la date d'effet ...)

Le domaine prestations santé dispose également d'une plateforme téléphonique (PFS) qui lui est dédiée. Les collaborateurs interviennent par roulement pour répondre aux appels Santé (hors prestations en espèces).

Suite aux mutualisations en 2018, la MSA Alsace a récupéré l'activité de la MSA Lorraine et de la MSA Sud-Champagne pour les 4 volets évoqués ci-dessus (GDD, PN, CSS et PFS).

RSI

Relation service internet

Missions transverses sur les services en ligne (SEL) auprès des particuliers, des différents acteurs du Front office, et de la Communication.

- Réaliser les campagnes mail/sms à destination des particuliers ;
- Assurer le pilotage du déploiement des services en ligne dans les espaces privés, et diffuser l'information vers les services métiers ;
- Signaler les dysfonctionnements de SEL ;
- Proposer et mettre en œuvre les actions visant à accroître et atteindre les objectifs de taux d'usage des SEL et de dématérialisation ;
- Piloter des actions de promotion des SEL (en lien avec le domaine Communication) ;
- Animer des formations SEL auprès des élus et des adhérents.

En lien avec l'encadrement Front office :

- Assurer l'information/formation aux collègues ;
- Concevoir des fiches pratiques sur les SEL ;
- Proposer des évolutions d'organisation et des procédures de travail.

RH

Ressources humaines

La gestion des ressources humaines est un ensemble de fonctions et de mesures ayant pour objectif de mobiliser et développer les ressources du personnel pour une plus grande efficacité, au profit de la stratégie d'une organisation.

Les ressources humaines couvrent de nombreux domaines, intervenant à tous les stades de la « vie » du travailleur dans l'organisation : le recrutement, la gestion des carrières, la formation, l'évaluation des performances, la gestion des conflits, la concertation sociale, la motivation et l'implication du personnel, la communication, la satisfaction au travail, les conditions de travail.

Au quotidien, la fonction Ressource humaine gère 3 grands axes :

- La gestion administrative du personnel : paie, gestion du temps et de l'absentéisme, suivi du budget et des effectifs ;
- La formation et le recrutement ;
- Les relations sociales.

ST

Santé du travail

Le service santé au travail de la MSA est composé d'une équipe médicale : médecin du travail chef de service, médecins du travail et infirmières en santé au travail. Ainsi que d'une équipe administrative : responsable administrative, coordinateur, secrétaires et chauffeurs assistants.

L'objectif principal de l'équipe est d'éviter que la santé des salariés ne se dégrade du fait de leur travail. Pour ce faire, ses missions comportent :

- Le suivi individuel des salariés agricoles (examens médicaux et visites d'information et de prévention adaptées aux risques liés au poste de travail) ;
- Les actions en milieu du travail : études de poste, visites d'entreprises, autres actions collectives de prévention.

L'activité de prévention entre pour une grande part dans le cadre du plan quinquennal santé et sécurité au travail. Elle est déclinée en pluridisciplinarité avec les conseillers en prévention des Caisses d'Assurance Accidents Agricoles.

SD

Secrétariat de direction

Le secrétariat de direction assiste la direction, le directeur général ainsi que le président. Les principales missions sont :

- Le traitement des informations parvenant au secrétariat de direction ;
- L'organisation matérielle de différentes instances/réunions de travail ;
- La formalisation de comptes-rendus et le suivi administratif des relevés de décision ;
- L'organisation logistique d'emplois du temps, de déplacements et le suivi des facturations associées ;
- La préparation de certains événements liés au fonctionnement de l'organisme (assemblées générales...).

SN

Service numérique

Le domaine services numériques de la MSA d'Alsace est en charge du bon fonctionnement des outils numériques (matériel, applications AGORA et hors AGORA, outils collaboratifs, etc.). Il est composé de plusieurs pôles de compétences :

1. Le pôle informatique, qui a pour missions :

- L'assistance et l'accompagnement aux utilisateurs ;
- La gestion du parc informatique et de la téléphonie sur les sites

- et dans les agences ;
- Le déploiement d'applications ;
- La sécurité du système d'information avec les Correspondants Sécurité des Systèmes d'Information (CSSI).

2. Le pôle poste de travail :

Gère les habilitations des agents aux outils et administre techniquement ces différents outils : GDE, geide/workflow, GRA, ARSENE, RI, etc..

3. Le pôle InfoCentre :

Réalise les requêtes infocentre et SAS Guide (Tableaux de bord) pour les caisses du trinôme (Alsace/Lorraine/Sud-Champagne).

SCI MUSOA

Société civile immobilière MUSOA

La SCI (Société Civile Immobilière) MUSOA dispose d'un immeuble situé au 8 rue Sainte Marguerite à Strasbourg. Les équipes de la SCI sont mobilisées sur la gestion immobilière, locative et administrative :

- Le suivi des travaux (dossiers de préparation et mise en œuvre des travaux, planification des interventions...)
- La maintenance du bâtiment et son bon fonctionnement (recherche de fournisseurs, gestion des contrats de maintenance, validation des factures, recours aux assurances...)
- Les baux de location pour les bureaux et les emplacements de parking (établissement des baux, suivi et modification du règlement de l'immeuble, avis d'échéance, encaissements, décomptes de charges...)
- La gestion administrative (organisation de l'AG de la SCI, déclarations fiscales, gestion des contrôles d'accès...)

[Le groupe MSA]

Dans le prolongement de sa mission de service public de protection sociale, la MSA développe, depuis plus de trente ans, une offre de services dans le champ de l'économie sociale et solidaire. L'offre de services de la MSA regroupe un grand nombre d'associations proposant des prestations ouvertes à tous : particuliers, entreprises, partenaires institutionnels et associatifs.

APIS Alsace



Association pour l'innovation sociale

Dans une démarche de développement social local, l'association APIS Alsace est Le partenaire des collectivités locales, associations, entreprises privées ou organismes public souhaitant mener à bien un projet. Elle propose un accompagnement dans la définition du projet en tenant compte de son adaptation au territoire et aux besoins de la population par des études de besoin et des diagnostics socio démographiques. Projets accompagnés: Habitat senior, Accueil petite enfance, Aide aux aidants, Centre de santé...

Domaines d'intervention :

- Habitat senior/Habitat intergénérationnel/Accueil de la petite enfance
- Services à la personne /Aide aux aidants
- Maison de santé / Entreprise adaptée

ASEPT Alsace



Association santé éducation et prévention sur les territoires Alsace

Afin de participer au bien-être et à la santé des habitants de la région, ASEPT Alsace propose des actions de prévention ouvertes à tous : ateliers, conférences-débats, etc.. L'objectif est d'organiser des actions de prévention en fonction des besoins des populations et des situations locales.

AAA



Atout âge Alsace

Atout Âge Alsace est une association qui œuvre dans le domaine de la prévention à destination des seniors. Mémoire, activité physique, numérique, nutrition, santé... Elle propose différents ateliers en présentiel ou au format virtuel afin de vivre leur une retraite en toute sérénité. Pour s'informer, s'inscrire ou en connaître d'avantage sur l'association rendez-vous sur le site internet : <https://www.atoutagealsace.fr/>

EVADOPA



Évaluation accompagnement à domicile des personnes âgées

EVADOPA est un groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS), issu d'une collaboration entre 3 régimes de retraite :

- Le régime général (caisse d'assurance retraite et de la santé au travail d'Alsace-Moselle),

- La mutualité sociale agricole (d'Alsace et de Lorraine),
- La sécurité sociale pour les indépendants.

Sa mission principale : évaluer les besoins des personnes âgées afin de faciliter leur maintien à domicile dans les meilleures conditions.

GERMA



Germa Alsace

Germa Alsace est une entreprise solidaire qui conjugue dimension économique et finalité sociale pour apporter des solutions. Partenaire pour le recrutement et la mise à disposition de salariés, Germa garanti une sélection des candidats sur la base du savoir-être et des compétences en lien avec les postes de travail des entreprises qui recrutent.

Proximité, accompagnement des salariés visant la sécurisation des missions et parcours professionnels. L'activité de Germa s'inscrit dans un réseau de partenaires sur les territoires.

Germa fédère des structures dans trois secteurs d'activité :

- L'insertion par l'activité économique ;
- Les services à la personne ;
- Le répit à domicile.

MARPA/ MASA



Maison d'accueil des seniors Alsace

Le réseau national Marpa (Maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie) est le leader des résidences retraite à taille humaine (de moins de 25 logements). Ses 200 résidences en France proposent un cadre et des conditions de vie « comme à la maison ». La MASA dans le Bas-Rhin et la MARPA dans le Haut-Rhin proposent des résidences à taille humaine qui se veulent être des lieux de vie participatifs, riches en échanges et ouverts sur leur territoire rural. Son « concept » s'appuie sur un label attribué par la MSA, qui définit un cadre de référence. La qualité d'accueil, le respect et l'écoute des besoins des résidents sont les valeurs principales.

Reinette & Api



Reinette & Api - Micro-Crèche

La Micro-Crèche Reinette et Api d'Altkirch, créée en 2014, à l'initiative de la MSA, est un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) qui accueille jusqu'à 10 enfants simultanément, âgés de 10 semaines à 3 ans.

Les enfants sont présents au sein d'une seule unité de vie et sont accompagnés par une équipe pluridisciplinaire. L'équipe éducative propose des activités réfléchies en fonction des capacités de chacun, de son âge, mais aussi de son envie, afin que l'enfant s'épanouisse à son propre rythme sur le plan physique, affectif et intellectuel.



L'essentiel & plus encore